



PIECES A FOURNIR - CANDIDATURES EN MASTER

Risques et Environnement (RE)

Audiovisuel, Médias interactifs numériques, Jeux (AMINJ)

Année universitaire 2017 / 2018

* Une lettre de motivation manuscrite présentant :

1) *votre motivation pour la formation et l'état actuel de votre projet professionnel, ce que vous avez retenu de votre expérience professionnelle antérieure*

2) *en quoi consisterait selon vous votre (ou vos) futur(s) métier(s) à la suite de cette formation*

3) *éventuellement, présentez vos centres d'intérêt extra universitaires qui sont en lien avec votre projet de formation*

✂ rédigez une lettre pour chacun des parcours-types envisagés

* Un curriculum vitae détaillé - comprenant notamment des descriptifs précis des stages et emplois occupés - auquel seront jointes toutes les pièces justificatives nécessaires (attestation des diplômes ou des équivalences, des stages, des expériences professionnelles ou associatives...)

* La photocopie des relevés de notes et mentions de l'ensemble du cursus (L1 à L3 pour une candidature en 1^{re} année de Master et L1 à M1 pour une candidature en 2^{ème} année de Master)

* Tout autre document susceptible d'apporter des informations complémentaires (justificatif de possession du C2i si le/la candidate le possède, attestations des activités à l'étranger...etc.)

➤ **pour les candidatures à la mention AMINJ, fournir les pièces supplémentaires suivantes :**

* un résumé (une page maximum) des mémoires ou rapports de stages effectués dans leur cursus antérieur ainsi que les éventuelles lettres de recommandation d'un professeur, d'un maître de stage ou d'un responsable d'entreprise si le candidat s'inscrit en formation continue.

➤ **pour les candidatures au titre de la formation continue :**

* Transmettre impérativement la page dûment complétée.

➤ **pour les étudiants de nationalité étrangère :**

* Vous devez fournir en plus de la liste des pièces ci-dessus une copie du passeport et du visa (ou titre de séjour) en cours de validité.

* Tous les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté ou éventuellement par l'Alliance Française ou l'Ambassade de France.